

Attribution d'une subvention du secteur de la Communication au Festival International de Musique - Modificatif de la délibération du 28 juin 1999 accordant une subvention à la Compagnie BACCHUS

M. LE MAIRE, Rapporteur :

I - Subvention au Festival International de Musique

Sur avis favorable de la Commission Information-Communication, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 110 000 F pour la promotion du Festival de Musique, portant notamment sur le pavoisement de la ville aux couleurs du festival et la fabrication d'affiches.

La dépense d'un montant de 110 000 F est à imputer au chapitre 92.023 article 6574 service 00300 après abondement d'un transfert de 17 525 F du 92.023/6042.00300.

II - Subventions dans le cadre de Festiv'été 99 - Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans le rapport soumis au Conseil Municipal du 28 juin dernier concernant l'une des subventions attribuées aux organisateurs de spectacles pour l'animation d'été à Besançon. Le montant de la subvention allouée à la Compagnie Bacchus pour la programmation du Festival de la chanson française du 19 au 24 juillet est de 40 000 F et non pas de 47 475 F comme indiqué par erreur. Cette subvention a été imputée comme prévu au chapitre 92.023.6574.00300.

Il convient donc de prendre une délibération modificative sur ces bases.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«**M. DUVERGET** : Monsieur le Maire, puisqu'on parle du Festival, félicitons-nous pour la mise en oeuvre à Besançon d'une véritable salle de concert au sens large du terme...

M. LE MAIRE : On dit multifonctionnelle.

M. DUVERGET : ... multifonctionnelle. Je crois que c'est un événement que nous avons tous salué et qui donne une nouvelle dimension à Besançon, pour son Festival, pour des manifestations également je dirais quotidiennes de spectacles. Beaucoup d'entre nous étaient présents au concert d'ouverture et nous avons pu apprécier le décor de la salle et l'acoustique qui nous a pleinement rassurés.

M. LE MAIRE : Vous le devez un peu à la patience du Maire et à son acharnement à vouloir une salle de concert à Besançon. Nous l'avons eue dans les meilleures conditions qui soient, c'est-à-dire à Micropolis, avec une participation importante des autres collectivités : la Région, le Département qui ont financé à hauteur de 20 %. Je tiens à souligner ce partenariat intelligent, positif entre les collectivités, les organismes consulaires et même aussi l'Etat puisqu'on a pu obtenir finalement quelques subventions de l'Etat, et même du Ministère de l'Intérieur. Il est toujours intéressant de récupérer ici ou là 500 000 F».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 1999.